

Lettre ouverte à Monsieur le  
Ministre d'Etat de l'Ecologie,  
du Développement et de  
l'Aménagement Durables.

Monsieur le Ministre d'Etat de l'Écologie, du Développement  
et de l'Aménagement Durables,

**D**epuis plusieurs années, notre syndicat Cgt milite pour un véritable service public national de l'eau et de l'assainissement œuvrant dans la défense de l'environnement pour le bien des usagers et des populations.

Les installations que vous inaugurez aujourd'hui font partie du plus grand site d'épuration des eaux usées d'Europe exploité en régie directe, tant par sa superficie que par sa capacité d'épuration.

Nous sommes satisfaits que les compétences du SIAAP aient enfin été reconnues dans la loi sur l'eau adoptée le 30 novembre 2006 par les parlementaires. Les actions que notre syndicat a menées pour que cette légitimité soit reconnue n'auront pas été vaines.

Cela conforte les personnels pour leur avenir et celui de leur service public pour l'assainissement des eaux usées de l'agglomération parisienne. Cela conforte notre revendication d'un grand service public national de l'eau et de l'assainissement.

**E**n matière d'eau et d'assainissement, la défense de l'environnement est primordiale pour l'avenir de cette ressource. La CGT s'inscrit dans cette logique.

C'est pourquoi, notre syndicat a depuis plusieurs années fait des propositions au SIAAP pour le développement d'une épuration tertiaire, en irrigant les eaux usées, épurées par nos traitements, sur des terres agricoles réservées à la culture de plantes servant à la production de biocarburants et à la fabrication d'emballages biodégradables.

Les terres précédemment utilisées pour l'épandage des eaux usées brutes depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle et souillées par de multiples pollutions pendant près de 80 années, pourraient servir au développement de cette initiative.

Nous retraçons les effets bénéfiques pour l'environnement en annexe jointe ;

Nous regrettons que nos propositions qui ont eu les échos favorables du Président du SIAAP, du Maire de Pierrelaye, des agriculteurs et très récemment des Préfets, ne soient pas suivies d'effets. Au contraire, des terrains sur lesquels auraient pu être mises en place nos propositions, ont été vendus.

**P**articipant à de nombreux colloques et autres débats sur l'eau et l'environnement, tant au niveau national qu'international, notre syndicat Cgt a remarqué que le traitement biologique

des eaux usées est plébiscité par de nombreuses personnalités de renom pour son attrait en matière environnementale.

Le SIAAP, pratiquant l'épuration biologique depuis plus de 50 ans est donc à la pointe de cette technologie qui en étant améliorée pourra produire une eau épurée de qualité.

Nous attirons votre attention, Monsieur le Ministre, sur les dangers d'éventuels changements de politique en matière de procédé d'épuration, qui sous le couvert de réduction des superficies des installations de traitement des eaux usées et de facilité de livraison d'usine « clef en main » par les constructeurs, viseraient à passer à des procédés de traitements physico-chimiques.

Nous considérons que ce type de traitement, bien que coûteux, peut venir en complément du traitement biologique, mais en aucun cas il ne peut le remplacer.

Déjà pour ne pas être tributaires de sociétés fabriquant en exclusivité les produits chimiques nécessaires au fonctionnement des installations, comme c'est le cas pour la Clarifloculation, mais également par mesure environnementale, puisque les boues produites par le traitement chimique ne peuvent être qu'éliminées par incinération ou enfouissement en décharge, risquant dans le premier cas d'accroître les pollutions atmosphériques et dans le deuxième cas, les pollutions des sols, voire des nappes phréatiques.

Alors que le traitement des boues produites par principe biologique génère du biogaz pouvant servir à faire fonctionner les installations d'épuration en autonomie et ainsi réduire la consommation électrique, et que les boues traitées peuvent enrichir les sols servant à la culture, évitant ainsi l'utilisation d'engrais dont les principes polluants ne sont plus à démontrer.

Nos propositions auraient aussi l'avantage de réduire les coûts de l'épuration des eaux usées, ainsi que les taxes payées par les usagers du service public de l'eau et de l'assainissement.

**M**onsieur le Ministre nous attirons également votre attention.

Depuis quatre ans se déroulent des négociations, orchestrées par le gouvernement, entre syndicats des salariés et ceux du patronat, pour l'établissement d'une liste reconnaissant les métiers où la pénibilité du travail est avérée afin de créer un droit pour partir en retraite plus tôt.

Les personnels travaillant dans les installations d'épuration du SIAAP, accomplissent leurs missions dans des usines de plus en plus confinées où les risques d'intoxications sont réels comme le prouvent le nombre d'incidents et d'accidents ayant nécessité des hospitalisations ces dernières années.

Le produit que nous devons traiter n'est pas différent de celui qui a malheureusement tué nos collègues égoutiers de la société EAV l'an dernier dans la ville voisine de Poissy, collègues à qui nous rendons une nouvelle fois hommage.

H<sub>2</sub>S, cyanure, mercaptans, produits chimiques hautement cancérigènes tels le benzène, radioactivité, gaz connu ou non identifié, voici quelques exemples de risques pour la santé des personnels décelés dans nos installations, auxquels il faut ajouter les risques de maladies pouvant être contractées au contact des eaux usées, de leur évaporation et projection dans l'air ambiant, par la multitude de microbes, bactéries, voire de virus, charriés dans les eaux usées.

Nous savons, par appuis scientifiques, que le SRAS, pneumopathie qui a ravagé l'Asie du sud-est il y a quelques années, s'est principalement propagé par les réseaux d'assainissement.

Sans préjuger du résultat des négociations en cours précédemment évoquées, nous savons qu'aujourd'hui, le travail en milieux insalubre est reconnu.

D'une part par la reconnaissance de certaines pathologies en maladies professionnelles et pour la retraite dès 50 ans pour les salariés classés en catégorie C-insalubre, d'autre part, par la diminution du temps de travail dans les installations reconnues insalubres.

Nous revendiquons l'application de ces mesures pour les personnels travaillant pour le SIAAP dans les installations d'épuration.

**N**ous revendiquons également des effectifs suffisants pour le bon fonctionnement de nos installations.

Sur ce sujet nous sommes très inquiets des intentions du gouvernement de ne remplacer qu'un fonctionnaire pour 2 agents partant à la retraite. La mise en œuvre de cette mesure serait catastrophique pour notre service public de l'assainissement des eaux usées de l'agglomération parisienne, pour les usagers.

Nous sommes aujourd'hui très soucieux des modifications d'organisation prises par le SIAAP qui s'orientent toutes vers la suppression de services et de postes indispensables au bon fonctionnement des installations.

Déjà le manque d'effectif et les réorganisations permanentes ont eu des conséquences qui auraient pu être dramatiques pour les agents, les populations et l'environnement.

Vous devez savoir que ce sont nos métiers et nos technicités qui ont permis jusqu'alors d'assurer le bon fonctionnement de nos installations.

Comme l'atteste l'article paru dans la lettre du SIAAP, « Courant » dans son numéro 7 de mai 2007, en page 3, « Il est de plus en plus difficile de trouver les compétences techniques dont le SIAAP a besoin, au sein de la fonction publique territoriale ».

Pourquoi avoir pris la décision de ne plus recruter des agents de la Ville de Paris alors que ces compétences existent, et que le Statut spécifique a permis depuis plus d'un siècle de créer et former les compétences nécessaires au bon fonctionnement des installations.

De plus les dernières réformes du statut de la fonction publique supprimant nos corps et nos spécificités vont encore accroître les pertes de compétences.

**Monsieur le Ministre, nous pouvons vous assurer de l'attachement de tous les agents travaillant pour le SIAAP à leur service public de l'eau et de l'assainissement et à la défense de l'environnement.**

**Nous avons le devoir de vous transmettre les inquiétudes des personnels.**

**Vous avez le pouvoir et la responsabilité de donner les moyens à notre service public et aux fonctionnaires qui y travaillent.**

**Pouvez-vous garantir l'avenir du service public de l'assainissement de l'agglomération parisienne en régie directe.**

**Annexe à la lettre ouverte CGT pour la venue du Ministre d'Etat de l'Écologie,  
du Développement et de l'Aménagement Durables lors de l'inauguration des  
installations de nitrification du Site Seine Aval du SIAAP.**

Rappel des propositions de la CGT :

- 1) Irrigation en eaux usées, épurées par nos traitements, sur des terres agricoles réservées à la culture de plantes servant à la production des matières premières pour la fabrication de biocarburants et d'emballages biodégradables, principalement sur les terres précédemment utilisées pour l'épandage des eaux usées brutes depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle et souillées par de multiples pollutions pendant près de 80 années. D'autres sols souillés par des pollutions industrielles pourraient également être « nettoyés » par ce principe biologique.
- 2) Maintien et développement de l'épuration biologique des eaux usées et du traitement des boues, permettant la production de biogaz et de boues épurées pouvant être épandues sur des terres agricoles.

Les bénéfices de ces propositions en matière d'environnement seraient :

- Le maintien en terre agricole de terrains impropres à toute autre culture et voués à plus ou moins longue échéance au « tout urbanisation » et au « bétonnage », préservant ainsi une ligne « verte » en banlieue parisienne ;
- De résorber les pollutions des sols précédemment utilisés pour l'épandage, par la culture de plantes fortement consommatrices en métaux tels que les petits pois et les pommes de terre, plantes servant également à la culture pour la production de biocarburant ;
- De libérer des terres saines actuellement mobilisées pour la culture des biocarburants alors qu'elles pourraient servir à la culture alimentaire ;
- D'affiner la dépollution des eaux usées par un traitement supplémentaire au lieu d'un rejet direct dans les fleuves et rivières réduisant également leurs pollutions.
- La multiplicité des cultures pouvant être opérée pour la fabrication des matières premières pour la production de biocarburants et à la fabrication d'emballages biodégradables (Colza, soja, petits pois, betteraves, pommes de terre, maïs, tournesols, ricin...), permettront 3 à 4 cultures annuelles, alors qu'aujourd'hui seule une culture annuelle de maïs sur une période de 3 à 4 mois est réalisée ;
  - L'utilisation des matières premières comme carburant permettra de réduire les pollutions dans l'atmosphère liées aux rejets des véhicules et autres moteurs utilisant les carburants classiques ;
  - L'utilisation des matières premières pour la fabrication d'emballages biodégradables, permettra de réduire les pollutions des sols et des eaux, liées à l'utilisation des emballages plastiques, causant la mort de milliers d'animaux marins, chaque année ;
  - L'alternance des cultures permettra de supprimer les apports d'engrais, le pourrissement des résidus des cultures précédentes nourrissant les futures et il en va de même pour l'enrichissement en apport de boues épurées des sols.
  - L'irrigation en eau épurée tout au long de l'année supprimera l'apport nécessaire d'eau puisée dans le milieu naturel ou directement au robinet, qui accentue la pollution des eaux, réduisant d'autant la production d'eau propre à la consommation de tous.
- L'utilisation du biogaz produit par le traitement biologique des eaux et des boues pour le fonctionnement de nos installations permettra de réduire la consommation électrique et indirectement des pollutions engendrées par la production d'électricité.

Nos propositions auraient aussi l'avantage de réduire les coûts de l'épuration des eaux usées, ainsi que les taxes payées par les usagers du service public de l'eau et de l'assainissement.